

## Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

## **Chapitre 4**

- 4,1 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 4,2 "Parle ainsi aux enfants d'Israël: lorsqu'un individu, violant par mégarde une des défenses de l'Éternel, aura agi contrairement à l'une d'elles;
- 4,3 si c'est le pontife-oint qui a péché, au détriment du peuple, il offrira au Seigneur, pour le péché qu'il a commis, un jeune taureau sans défaut, comme expiatoire.
- 4,4 présentera ce taureau à l'entrée de la Tente d'assignation, devant le Seigneur, appuiera sa main sur la tête du taureau, et l'immolera devant le Seigneur.
- 4,5 Puis le pontife-oint prendra du sang de ce taureau et l'apportera dans la Tente d'assignation;
- 4,6 le pontife trempera son doigt dans le sang, et il en fera aspersion sept fois devant l'Éternel, vers le voile du sanctuaire;
- 4,7 le pontife mettra aussi de ce sang sur les cornes de l'autel où l'on brûle les parfums devant le Seigneur, et qui est dans la Tente d'assignation; et le reste du sang du taureau, il le jettera dans le réceptacle de l'autel aux holocaustes, situé à l'entrée de la Tente d'assignation.
- 4,8 Alors il prélèvera toute la graisse du taureau expiatoire: la graisse qui s'étend sur les intestins, toute la graisse qui y adhère;
- 4,9 les deux rognons, avec la graisse adjacente du côté des flancs; et la membrane du foie, qu'il détachera avec les rognons.
- 4,10 Ces portions, prélevées comme sur la victime d'un sacrifice rémunératoire, le pontife les fera fumer sur l'autel aux holocaustes.
- 4,11 Mais la peau du taureau et toute sa chair, conjointement avec sa tête et ses jambes, ses intestins avec sa fiente.
- 4,12 bref, le taureau entier, on le transportera hors du camp, en lieu pur, au déversoir des cendres, et on le consumera sur du bois, par le feu: c'est au déversoir des cendres qu'il doit être consumé.
- 4,13 Si toute la communauté d'Israël commet une erreur, de sorte qu'un devoir se trouve méconnu par l'assemblée, que celle-ci contrevienne à quelqu'une des défenses de l'Éternel et se rende ainsi coupable;
- 4,14 lorsqu'on aura connaissance du péché qu'on aura commis, l'assemblée offrira un jeune taureau comme expiatoire, qu'on amènera devant la Tente d'assignation.
- 4,15 Les anciens de la communauté appuieront leurs mains sur la tête du taureau, devant l'Éternel, et on immolera le taureau devant l'Éternel.
- 4,16 Puis le pontife-oint apportera du sang de ce taureau dans la Tente d'assignation;
- 4,17 le pontife teindra son doigt de ce sang et en fera sept aspersions devant l'Éternel, dans la direction du voile;
- 4,18 appliquera de ce sang sur les cornes de l'autel qui est devant le Seigneur, dans la Tente d'assignation; et le reste du sang, il le répandra dans le réceptacle de l'autel aux holocaustes, qui est à l'entrée de la Tente d'assignation.
- 4,19 Puis, il en enlèvera toute la graisse qu'il fera fumer sur l'autel,
- 4,20 procédant pour ce taureau comme il l'a fait pour le taureau expiatoire: ainsi procédera-t-il à son égard. Et le pontife obtiendra propitiation pour eux, et il leur sera pardonné.



## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 4,21 Et il fera transporter le taureau hors du camp, et il le brûlera comme il a brûlé le taureau précédent. C'est un expiatoire public.
- 4,22 Si un prince a péché en faisant, par inadvertance, quelqu'une des choses que l'Éternel son Dieu défend de faire, et se trouve ainsi en faute;
- 4,23 s'il vient à connaître le péché qu'il a commis, il apportera pour offrande un bouc mâle sans défaut.
- 4,24 Il appuiera sa main sur la tête de ce bouc, et l'égorgera à l'endroit où l'on égorge l'holocauste, devant l'Éternel: c'est un expiatoire.
- 4,25 Le pontife prendra, avec son doigt, du sang de l'expiatoire, qu'il appliquera sur les cornes de l'autel aux holocaustes, et il répandra le reste du sang dans le réceptacle du même autel.
- 4,26 Il en fera fumer toute la graisse sur l'autel, comme la graisse de la victime rémunératoire. Le pontife lui obtiendra ainsi propitiation pour sa faute, et elle lui sera remise.
- 4,27 Si un individu d'entre le peuple pèche par inadvertance, en faisant une des choses que l'Éternel défend de faire, et se trouve ainsi en faute;
- 4,28 s'il vient à connaître le péché qu'il a commis, il apportera pour son offrande une chèvre sans défaut, une femelle, à cause du péché qu'il a commis.
- 4,29 appuiera sa main sur la tête de l'expiatoire, et l'égorgera au même lieu que l'holocauste.
- 4,30 Le pontife prendra de son sang avec le doigt, et l'appliquera sur les cornes de l'autel aux holocaustes; le reste du sang, il le jettera dans le réceptacle de l'autel.
- 4,31 Il enlèvera toute la graisse, de même que la graisse a été enlevée de la victime rémunératoire; et le pontife la fera fumer sur l'autel, comme odeur agréable au Seigneur. Le pontife fera ainsi expiation pour lui, et il lui sera pardonné.
- 4,32 Si c'est un agneau qu'il présente comme son offrande expiatoire, il l'offrira femelle sans défaut.
- 4,33 Il appuiera sa main sur la tête de l'expiatoire, et on l'égorgera, à titre d'expiatoire, à l'endroit où l'on égorge l'holocauste.
- 4,34 Le pontife prendra, avec son doigt, du sang de l'expiatoire, qu'il appliquera sur les cornes de l'autel aux holocaustes; et le reste du sang, il le jettera dans le réceptacle de l'autel.
- 4,35 Il enlèvera toute la graisse, comme on enlève la graisse de l'agneau dans le sacrifice rémunératoire, et le pontife la fera fumer sur l'autel parmi les combustions destinées au Seigneur. Le pontife lui obtiendra ainsi l'expiation du péché commis, et il lui sera pardonné.



## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions